

VILLE DE RIORGES

N° 4_3

OBJET :

PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

DENOMINATION DES VOIES PASSAGE LOUIS DURAND ET PASSAGE RONZIER

REGULARISATION

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 5 JUILLET - 20 h 00

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 6 juillet 2018.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 21 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, André CHAUVET, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCAK, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Jacky BARRAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Nicole AZY, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILLIERE, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, Chantal LACOUR, Guy CONSTANT, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : Nathalie TISSIER-MICHAUD

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Jacky BARRAUD	Michelle BOUCHET
Nabih NEJJAR	Eric MICHAUD
Pascale THORAL	Nathalie TISSIER-MICHAUD
Stéphane JEVAUDAN	Roland DEVIS
Nicole AZY	Martine SCHMÜCK
Thierry ROLLET	André CHAUVET
Blandine LATHUILLIERE	Bernard JAYOL
Valérie MACHON	Brigitte MACAUDIERE
Elodie PINSARD-BARROCAL	Véronique MOUILLER
Chantal LACOUR	Isabelle BERTHELOT
Guy CONSTANT	Jacqueline RUBLON
Florence COLOMB	Martine LAROCHE SZYMCAK

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20180705-4_3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2018

Affichage : 06/07/2018

PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

**DENOMINATION DES VOIES
PASSAGE LOUIS DURAND ET PASSAGE RONZIER
REGULARISATION**

Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements, expose à l'assemblée :

"Dans le cadre de la mise à jour de l'inventaire des voies communales, il a été constaté que les dénominations des passages Louis Durand et Ronzier situés sur le territoire de la commune de Riorges n'ont pas fait l'objet d'une délibération.

Cette disposition n'a pas d'incidences sur les quelques riverains concernés puisque ces voies ont été dénommées du fait de la proximité des voies dites principales. De plus, aucune entrée privative ne dessert les propriétés avoisinantes.

Le passage Louis Durand se situe dans le secteur de Riorges Centre ; il part de la rue Louis Durand pour aboutir avenue Jean Reboul par un cheminement piéton.

Le passage Ronzier se situe dans le secteur Augé/Saint-Alban; il part de l'impasse Ronzier pour aboutir rue de la République par un cheminement piéton.

En conséquence, il convient de régulariser la situation en dénommant officiellement ces deux voies."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal confirme à l'unanimité les dénominations **passage Louis Durand** et **passage Ronzier**.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 6 juillet 2018

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN

